



Embauche d'un etranger suite à une decision du tribunal administr

Par **guest12**, le **23/12/2011** à **17:17**

Bonjour, j'ai une question un peu différente. j'ai fait demande de requalification de mon contrat auprès du prudhom et passer de temps partiels à temps plein, y'a pas de souci concernant ce point vu que j'ai déjà les éléments qui obligent l'employeur à faire cette démarche. Le problème c'est que en étant étudiant étranger je n'ai pas le droit de travailler à temps plein donc je dois faire les procédures de changement de statut à la préfecture et vu la situation actuelle du travail et surtout la circulaire du 31 mai concernant les changements de statut ; je peux être sûr que ma demande sera rejetée. Je voulais savoir que si je fais un recours au tribunal administratif, est-ce qu'il prendront en compte la décision du prudom. Cordialement